



## VILLE DE MURDOCHVILLE PROGRAMME DE REVITALISATION

La Ville de Murdochville est heureuse de vous annoncer la mise en oeuvre de son Programme de revitalisation. Pour cette année, un budget de 62 000 \$ fut attribué à ce programme. Tous les propriétaires de propriété résidentielle, commerciale et/ou industrielle peuvent s'en prévaloir. Le formulaire d'application est disponible aux bureaux administratifs de la Ville ou encore à la page d'accueil du site Internet de la Ville ( [www.murdochville.com](http://www.murdochville.com)).

### Les critères d'admissibilité sont les suivants :

01. La propriété visée par la demande doit être desservie par le réseau d'aqueduc et d'égout.
02. Les travaux exécutés doivent l'être conformément aux lois, règlements et autres dispositions légales en vigueur et applicables lors de leur réalisation.
03. Les travaux doivent être effectués au plus tard le 31 décembre 2026.
04. Les interventions admissibles sont :
  - a) les travaux de rénovation à un bâtiment (revêtement extérieur, portes et fenêtres, balcons et vérandas);
  - b) les travaux de construction d'un bâtiment résidentiel, commercial ou industriel;
  - c) les services professionnels en matière d'architecture (réalisation d'une esquisse pour un maximum de 1 000 \$).

### Les niveaux d'aide :

01. Pour la construction d'un bâtiment uni-résidentiel, résidentiel multiple, commercial ou industriel : Congé de taxes foncières d'une somme de 1 000 \$ par année pour une durée de 5 ans et pour une valeur maximale de 5 000 \$
02. Pour la rénovation d'un bâtiment uni-résidentiel ou résidentiel multiple : Une aide financière correspondant à 35 % du coût des matériaux et/ou de la main-d'oeuvre pour une aide maximale de 5 000 \$
03. Pour la rénovation d'un bâtiment commercial ou industriel : Une aide financière correspondant à 35 % du coût des matériaux et/ou de la main-d'oeuvre pour une aide maximale de 8 000 \$
04. Une seule demande par contribuable par année sera admissible.

\* Pour être admissibles, les coûts de la main-d'oeuvre devront être facturés par un entrepreneur accrédité.

La date limite pour déposer votre demande est le 9 mai 2021. Une pige au sort sera effectuée lors de l'assemblée régulière du 10 mai 2021 pour déterminer la liste d'appels des demandeurs.